

Cayenne, le 29 juin 2017

Les migrations résidentielles favorables à la Guyane

Collection Insee Flash Guyane

En 2014, la Guyane accueille 4 869 personnes provenant d'une autre région française. Inversement, 4 786 personnes quittent la région vers le reste de la France. La Guyane est le seul département d'Outre-mer à afficher un solde migratoire résidentiel positif. Les échanges se font principalement avec l'Île-de-France, l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Nouvelle Aquitaine. En revanche, les échanges avec les autres DOM sont faibles (12 % d'arrivées, 6 % de départs).

Les raisons du changement de régions sont diverses et fortement liées au cycle de vie des personnes. De ce fait, l'âge est un facteur déterminant des migrations résidentielles. Pour faire face à l'absence de certains cursus de l'enseignement supérieur aux Antilles-Guyane et à un manque de perspectives sur le marché du travail local, de nombreux jeunes sont obligés de partir vers une autre région française pour se former ou trouver un emploi.

Les mobilités résidentielles sont plus fréquentes au sein de la fonction publique que dans le secteur privé. En 2014, un actif sur deux arrivé en Guyane occupe un emploi public. Inversement, 50 % des actifs ayant quitté le territoire occupaient un emploi dans ce secteur. Cependant, la Guyane, avec son industrie extractive et la présence du spatial sur son territoire, attire aussi des ouvriers qualifiés, des cadres d'entreprises, des professions intermédiaires administratives et commerciales.

Embargo jusqu'au 29 juin 2017 – 13 heures

Contacts presse :
Valérie Eloi : 0594 29 73 28 ; valerie.eloi@insee.fr

La publication sera disponible sur insee.fr